

## [Texte]

We transmitted an offer by the company to the union, a company that isolated the two issues to be resolved, an offer that, in itself, from the company was less than 61 per cent. It narrowed down the pension issue at a calculation less than what was originally set out in the company's brochure of September, and a COLA provision that had eliminated the double counting. There were fractional considerations that were also eliminated in terms of Dr. Perry's recommendation. But if you take all these factors into account, the company proposal was less.

There were also some interpretations, some differences of their own that brought it to considerably less than the 61 per cent. But as I have stated earlier, this was rejected by the union.

Mr. Kelly, was involved in those negotiations and indicates he would like to elaborate.

**Mr. W. P. Kelly (Assistant Deputy Minister, Industrial Relations, Department of Labour):** There seems to be considerable confusion, possibly legitimately so, because of some articles appearing in the press. In the mediation process you do not do everything in a goldfish bowl at that particular time.

But very late in the process, the companies met with us in Ottawa. After discussion on what items were in dispute, they submitted a complete settlement package that they had put considerable work into. When we examined that package, the only two issues in dispute between the companies and the union were the COLA and the pension.

From the knowledge we had of the dispute, we were satisfied that one issue was completely out of contention, the pension issue. The company had a modification in its submission to the Perry report concerning the COLA clause. To put it in its simplest form, it was to introduce COLA in the second year and it wished us to convey that to the union and that was done in a series of meetings in Vancouver. The union rejected that proposal.

There were other variations of that proposal explored by our director of conciliation service to see if there was any common ground. Even to deviate from the Perry report there was not as far as the union was concerned. We felt definitely obligated to explore this to its fullest, which we did. If the union had accepted that, we would not be sitting here tonight. Of course, it was the union's right to reject that or the companies' right to reject the Perry proposals. The anomaly of this whole situation appears to be that the company is quite insistent, or has been until Parliament convened and, I would imagine, even until tonight, to put the highest interpretation on the Perry report. The union places the lowest interpretation on it. And it is rather amazing to us, in any dispute we have been involved in to date, that the reverse has happened; and when the Minister put his proposal to the parties taking the union to the lowest possible interpretation of the Perry report, the union accepted and the company rejected.

## [Interprétation]

Nous avons transmis une offre faite au syndicat par une société qui avait identifié les deux questions à résoudre; l'offre de cette société était de moins de 61 p. 100. Elle avait également refait le calcul des pensions en les fixant plus bas que lors de la publication de son livret de septembre, et en y ajoutant une disposition d'indemnité de vie chère qui éliminait la double comptabilité. Cette offre éliminait également quelques considérations marginales contenues dans la recommandation de M. Perry. Mais si l'on tient compte de tous ces facteurs, la proposition de la société était inférieure à l'autre.

La société y avait apporté certaines interprétations, certaines nuances, qui faisaient que cette offre était bien inférieure à 61 p. 100. Mais, comme je l'ai déjà dit, cette offre a été rejetée par le syndicat.

M. Kelly a pris part à ces négociations, et il a indiqué son désir de les expliquer plus longuement.

**M. W. P. Kelly (sous-ministre adjoint, Relations industrielles, ministère du Travail):** Il semble régner une certaine confusion, qui est peut-être justifiable si l'on tient compte de certains articles parus dans la presse. Il ne s'agit pas dans de telles négociations de tout régler d'un seul coup et sur place.

Bien après le début des négociations, les sociétés se sont réunies avec nous à Ottawa. Après avoir précisé quelles étaient les questions en litige, elles ont soumis un projet de règlement d'ensemble qui était le produit d'un travail considérable. A l'examen de ce projet, nous avons trouvé que les deux seules questions à résoudre entre les sociétés et le syndicat étaient l'indemnité de vie chère et les pensions de retraite.

D'après nos renseignements sur le conflit, nous croyons savoir que l'une de ces questions étaient déjà résolue, à savoir celle des pensions. Le projet de la société apportait une modification au rapport Perry touchant à l'article relatif à l'indemnité de vie chère. Sous sa forme la plus simple, l'effet de cette modification était d'appliquer l'article au cours de la deuxième année, proposition qu'on nous a prié de transmettre au syndicat, ce que nous avons fait au cours d'une série de réunions tenues à Vancouver. Le syndicat a rejeté cette proposition.

Le directeur du service de conciliation a étudié d'autres variantes de cette proposition pour voir s'il n'y avait pas une possibilité d'accord. Or, pour ce qui est du syndicat, il n'y avait pas d'accord possible, même en s'écartant du rapport Perry. Nous nous croyions tenus d'étudier cette proposition dans le détail, et nous l'avons fait. Si le syndicat l'avait acceptée, nous ne serions pas ici ce soir. Naturellement, le syndicat avait le droit de la rejeter, tout comme les sociétés avaient le droit de rejeter les propositions du rapport Perry. Ce qui est anormal dans toute cette situation c'est qu'il paraît que la compagnie a insisté jusqu'au rappel du Parlement et j'imagine même jusqu'à ce soir, pour que le rapport Perry soit interprété au plus haut niveau. Par contre, le syndicat l'interprète au niveau le plus bas. Cela nous étonne, car dans tout conflit où nous avons eu affaire jusqu'à date, c'est le contraire qui s'est produit; et lorsque le ministre a fait aux parties sa proposition selon laquelle le syndicat accepterait l'interprétation la plus basse possible du rapport Perry, le syndicat l'a acceptée tandis que la compagnie l'a rejetée.